académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône
Éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 10

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.E.2)

DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DU TEMPS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EFFECTUE en tant que NORMALIEN après le BACCALAUREAT avant 18 ans
MOUVEMENT 2014

Je soussigné (e) :

- NOM :
- Prénom :
- Date de naissance :
- NUMEN :
- Date d'obtention du baccalauréat :

demande que soit pris en compte dans mon barème le temps de formation professionnelle que j'ai effectué avant 18 ans à l'Ecole Normale de :
Pendant la période du au (indiquer les dates exactes).

- **A retourner au bureau D.P.E 2 pour <u>le 28 Avril 2014</u>**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE